

TMJ

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-- -- --

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-- -- --

DECRET N° 83-160 du 2 mai 1983

chargeant le Camarade Grégoire ACBAHE,
Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et
des Loisirs, de l'intérim du Camarade
Philippe AKPO, Ministre de la Santé
Publique pour compter du 2 mai 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du
3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 2 mai 1983, le Camarade Grégoire ACBAHE,
Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs est chargé de l'intérim
du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Philippe
AKPO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 mai 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PFC 2 MTAL-MSP 6
autres Ministères 20 DFE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chano. 3
UNB-PASIEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-